

Auto-évaluation

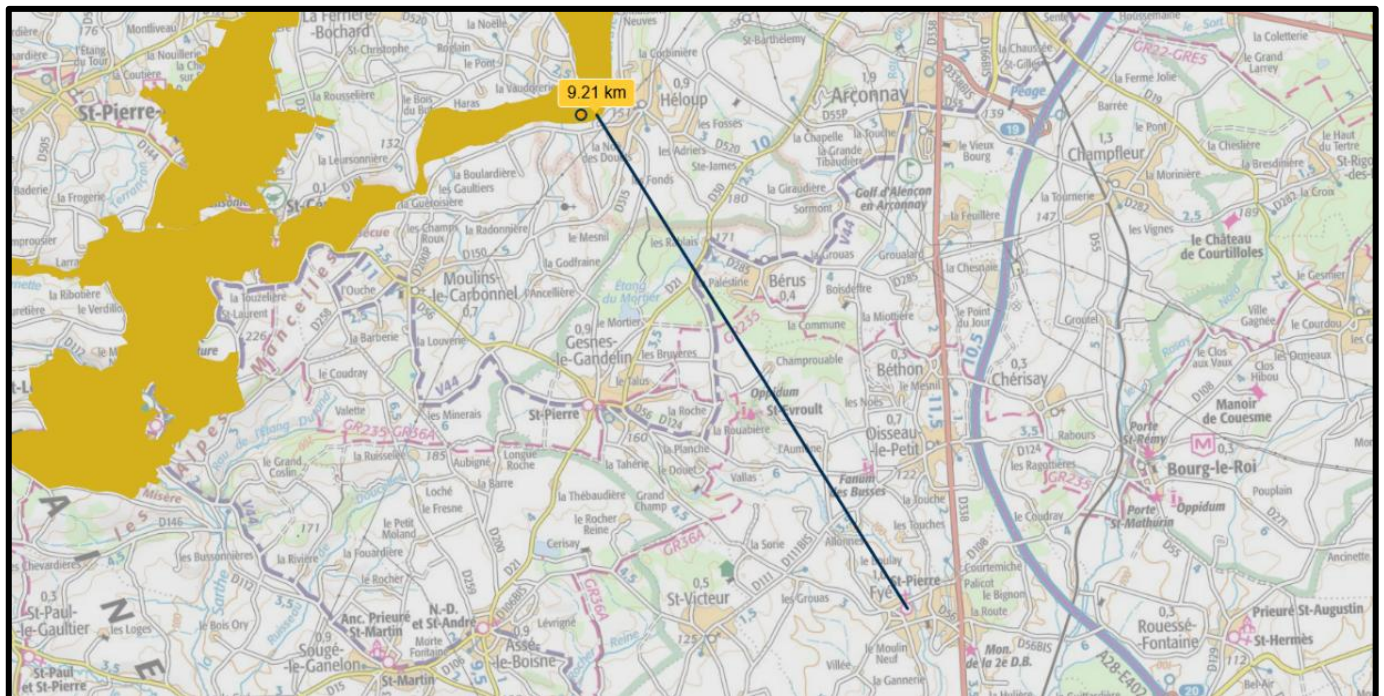
L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Les impacts sur le site Natura 2000 le plus proche

Le département de la Sarthe compte 12 sites classés Natura 2000. Tous bénéficient d'un classement comme site d'importance communautaire (SIC).

La commune de FYÉ est située en dehors d'un périmètre Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 9 kilomètres de FYÉ : il s'agit du site « Haute vallée de la Sarthe » (code : FR2500107).



✓ **Description et Caractéristiques**

Il s'agit d'une large vallée alluviale soumise à l'expansion des crues en hiver. De vastes étendues de prairies naturelles parcourus par de nombreux cours d'eau et fossés cachent par endroits des zones tourbeuses. Ces zones particulières abritent une flore remarquable.

✓ **Superficie**

3 452 ha.

✓ **Habitats forestiers d'intérêt communautaire présents sur le site**

- 91E0-Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun

✓ **Habitats associés à la forêt d'intérêt communautaire présents sur le site**

Milieus humides :

- 6410-Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 6430-Mégaphorbiaies
- 7230-Tourbières basses alcalines

Milieus aquatiques :

- 3150-Lacs eutrophes naturels
- 3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard

✓ **Espèces forestières d'intérêt communautaire présentes sur le site**

- Chauves-souris : Barbastelle d'Europe
- Insectes : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Pique-prune

✓ **Espèces des milieux associés à la forêt d'intérêt communautaire présentes sur le site**

- Amphibiens : Triton crêté
- Poissons : Chabot, Lamproie de Planer

Compte-tenu de l'éloignement géographique du territoire de FYÉ et de l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de FYÉ, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'incidence sur le site Natura 2000 le plus proche.

Les incidences sur les habitats naturels et la trame verte et bleue

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement. Au contraire, la suppression des emplacements réservés n°11 (future station d'épuration) et 17 (passage d'un réseau d'eau pluviale entre RD 338 et ruisseau), qui s'inscrivaient en partie sur des zones humides et à proximité de cours d'eau, aura un effet bénéfique sur la trame bleue.

Les incidences sur la ressource en eau potable

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur la ressource en eau potable. Au contraire, la suppression des emplacements réservés n°11 (future station d'épuration) et 17 (passage d'un réseau d'eau pluviale entre RD 338 et ruisseau), qui s'inscrivaient en partie sur des zones humides et à proximité de cours d'eau, aura un effet bénéfique sur la trame bleue.

Les incidences sur le système d'assainissement

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur le système d'assainissement.

Les incidences sur l'activité agricole

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur l'activité agricole.

Les incidences sur la consommation d'espace

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur la consommation d'espace. Au contraire, la suppression d'emplacements réservés aura un effet bénéfique sur la consommation foncière puisque les projets initialement prévus ne verront pas le jour.

Les incidences sur les paysages

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur les paysages. Au contraire, la suppression d'emplacements réservés aura un effet bénéfique sur les paysages puisque les projets initialement prévus ne verront pas le jour.

La prise en compte des risques et de la sécurité

Du fait de sa nature, la présente modification simplifiée n°1 du PLU n'aura pas d'incidence notable sur les risques et la sécurité.